

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

074
A 694

L'ARGUS,

JOURNAL ELECTORIQUE.

OMNIA EXSEQUI DECET.

Vol. I.] TROIS-RIVIERES, MERCREDI, LE 1 NOVEMBRE, 1826.

[N^o. 10.]

IMPRIME ET PUBLIE

PAR
LUDGER DUVERNAY,
Rue Royale.

CONDITIONS DE CE PAPIER.

Le Pris de la Souscription est de CINQ
Chelins, pour Trois Mois de publication,
outre les frais de Poste, payables, à de-
mande, dans le cours des trois mois.

On donnera place, dans ce Journal, aux
Avertissements, dans l'une et l'autre
langue, à des prix très-raisonnables.

On peut s'abonner chez—

- | | |
|----------------------------|-----------------------|
| Messrs. Neilson & Cowen, | } ...d..... Quebec, |
| Et chez Mr. F. Lemaitre, | |
| Mr. T. A. Kimber, N. P. | } Montreal, |
| Et Mr. James Lane, | |
| Mr. Louis Gonzague Nolin, |L'Assomption, |
| Mr. H. Olivier, |Berthier, |
| Mr. T. L. Chalon, |Rivière du Loup, |
| Mr. Jean Chaurette, |Yamachicho, |
| Mr. Louis Marcoux, |Yamaska, |
| Mr. Guillaume Smith, |La Baie, |
| Mr. Thomas Fortier, M. D., |Gentilly, |
| Mr. Pierre A. Dorion, |Ste. Anne. |

AVERTISSEMENTS.

Changement de Domicile.

Le Soussigné informe ses amis et le pu-
blic de cette ville et des environs, qu'il a trans-
porté sa demeure à la maison nouvellement réparée
qui joint celle de Mr. le Grand Vicairc Noisieux.—
Il saisit cette occasion pour offrir ses sincères re-
mercimens à ses amis et au public, pour l'encourage-
ment libéral qu'il en a reçu, depuis son établissement
dans cette ville.— Il se flatte que son assiduité
et son attention pour ses malades, lui mériteront la
continuation d'une partie de la faveur publique.

LOUIS TALBOT,
Médecin et Chirurgien.

Trois-Rivieres, 10 Oct. 1826.

AVIS.

Le Soussigné ayant été dûment élu Cu-
rateur à l'absence de Monfr. Léandre Lemaitre
Auge, ci-devant marchand de cette ville, prie tous
ceux qui doivent au dit absent, de lui payer immé-
diatement le montant de leurs comptes, faute de quoi
ils seront remis entre les mains d'un avocat pour en
poursuivre le recouvrement; et ceux à qui il peut
être dû sont priés de vouloir bien lui adresser leurs
comptes à son domicile en cette ville, ou au bureau
des Messrs. LANGEVIN & Co. à Québec.

PIERRE DESFOSSÉS, Curateur.

Trois-Rivieres, 16 Sept. 1826.

ADVERTISEMENT.

THE subscriber having been duly elected
Curator in the absence of Mr. Léandre Lemaitre
Auge, heretofore merchant of this town, requests all
those who are indebted to the said absentee to pay
immediately the amount of their respective accounts,
in default of which they will be placed in the hands
of an Attorney for recovery; and those to whom the
said absentee may be indebted are requested to send
in their accounts at his residence, or the Office of
Messrs. LANGEVIN & Co. at Québec.

PIERRE DESFOSSÉS, Curator.

Three Rivers, 16th Sept. 1826.

(COMMUNICATION.)

Mr. Le Rédacteur,

Vous avez vu sans doute, dans la Ga-
zette de Québec publiée par autorité, du
26 Octobre courant, un écrit signé C. D'E.
qui traite votre feuille un peu cavalière-
ment. Comme je suis persuadé que vous dé-
daignerez de répondre à cette sortie faite
aussi inconséquemment que gauchement,
je ne dois pas vous parler comme si vous
dussiez y faire la plus légère attention.
Cependant une raison me porte à soumet-
tre quelques reflexions, c'est la crainte
que j'ai que l'auteur de cette production,
de concert avec d'autres (et le nombre en
est grand malheureusement) ne se mêtent
en tête que vos correspondans ont peur de
lui et n'osent lui répondre.

Il commence par vouloir donner à en-
tendre au public, que vous avez pris la
peine de lui envoyer vos numéros. Il fau-
drait qu'il fût un personnage de grande
conséquence, pour mériter que vous le
provoquassiez à entrer en lice, comme il le
dit, avec vos correspondans. J'ose croire
que c'est là le commencement de son dé-
lire. Je vous laisse le soin de le contre-
dire sur ce point là.

Pour un homme qui censure sur l'uniformité
du sujet, il ne me paraît pas un rigide
observateur de ses préceptes. En effet, il
y a et contradiction et ridicule, dans son
début. Est-il convenable à un Censeur
grave comme il affecte de l'être, de nous
faire sa profession de foi, de nous vanter
son respect pour le public, ses égards, &c.
voilà pourtant ses propres œuvres.

Il est très étonné de voir en tête de vo-
tre Journal le mot *Electrique*! Il nous as-
sure qu'il n'est pas français ce mot! La
belle découverte! Qu'il regarde à votre
1er. N^o. il y verra le compte que vous ren-
dez de l'adoption ou de la création de ce
mot. Mais ce qui pour le coup m'étonne,
c'est d'entendre un vieux censeur (plutôt
un vieux radoteur) demander pourquoi
vous n'avez pas fait usage du mot *Electo-
ral*! Voilà assurément de l'ignorance pour
un prétendu puriste! Quoi! il ignore ce
que veut dire *electoral*? Il ne sait pas qu'
on dit un Collège *Electoral*, mais qu'il eût
été déplacé de faire suivre *Journal* de ce
mot! Ce serait là une excuse, plus que
suffisante pour prendre congé de lui. Mais
poussons le un peu plus loin.

Il s'étonne encore (car il paraît toujours
étonné!) que l'élection finie, on s'en oc-
cupe dans votre Journal. Le nombre des
Electeurs constitue, selon lui, l'importance
de l'élection, et parcequ'il n'y a que 400
votants, il faut se taire sur les abus, les in-
conséquences et les insultes faites à la moi-
tié d'entr'eux. Belle politique! Il faut que
ce monsieur soit lui-même bien insensible

aux injures, bien peu délicat sur son hon-
neur dans sa vie publique, pour mettre en
avant de tels principes. Il se plaint que
vos colonnes contiennent des personnalités
grossières contre l'heureux candidat. Si,
dans votre dernière feuille, vous n'aviez
témoigné le désir que vous avez de ne plus
toucher, comme vous le dites, le sujet de
l'élection, je pourrais, par un résumé suc-
cinct des faits, confondre cet enthousiaste,
et lui faire voir qu'avant de se hasarder
(et non pas s'hasarder, n'en déplaise à ce
puriste) à *barbouiller*, (c'est encore une de
ses expressions) du papier, il devrait choi-
sir ses sujets et s'assurer de la justesse de
ses réflexions. Mais le public a été assez
rassasié des platitudes auxquelles je fais
allusion, pour qu'il me soit besoin de reve-
nir sur les raisons qui ont pu vous induire
vous et vos correspondans, à vous élever
contre l'heureux Candidat.

Vient ensuite un conseil qu'il donne aux
Editeurs Anglais, et pour l'appuyer il s'é-
crie que les querelles d'élection se termi-
nent à coups de poings et à coups de
pistolets dans un champ clos! &c. &c.
Comme vous voyez cet homme est dan-
gereux, car il me paraît d'humeur à ten-
ter ces deux moyens, lorsque la plume
ne lui réussit pas. C'est sans doute quel-
que *preux Chevalier* en enfance, qui se res-
sent de l'ardeur de ses jeunes ans, et qui
voulant se mêler d'affaires auxquelles il
n'entend goutte, revient sans s'en apperce-
voir aux expédiens usités dans le cas où les
bonnes raisons n'agissent pas plus forte-
ment que les mauvaises qu'il nous donne.
Ainsi laissons le là, il y est bien et pour
nous et pour lui-même.

Il paraît bien mécontent que l'on ait trai-
té des questions de droit dans votre feuille.
C'est bien naturel chez lui, la force, les
coups de poing par exemple, ne sont pas
de ce droit là; il les aime trop, pour se
plaire à une investigation juridique. Il
craint sans doute que cet exposé *ex parte*
comme il l'appelle, ne préjuge la Cham-
bre! Serait-il donc du nombre des soi-di-
sans anti-Démocrates, anti-Démagogues, an-
ti-ennemis de l'ordre social! Je crois qu'oui;
ainsi, rien de singulier, comme vous voyez,
qu'il imite ses sectaires. Il nous pose
gravement les limites de la Presse! Heu-
reusement qu'il n'est pas Censeur par au-
torité, la liberté en souffrirait.

Enfin il couronne sa belle production,
par son opinion *particulière* sur votre feuille
périodique. Il se trompe lourdement, lors-
qu'il avance que les collaborateurs dans ce
papier, s'imaginent avoir acquis une con-
naissance parfaite de la Constitution Bri-
tannique; car en parcourant les Numéros
de l'Argus, il aurait du voir que l'auteur
de l'abregé de l'Histoire de la Constitution
qui signe "Un citoyen." s'exprime comme

un homme qui reconnaît sa médiocrité, mais qui offre humblement le fruit de ses travaux, pour l'instruction de ceux qui n'ont jamais eu occasion d'étudier cette Constitution. A la manière dont il paraît traiter les jeunes gens, l'on serait porté à le prendre pour un Nestor. Cependant l'on peut revenir facilement de cette supposition et le croire tout bonnement un de ces limaçons qui voudraient aussi trouver, comme vous le disiez dans un de vos paragraphes, *une coquille toute faite*, et qui à cette fin écrit dans la Gazette publiée par autorité, s'imaginant dans sa candeur bonace, mériter par là les bonnes grâces du gouverneur qu'il espère amadouer par une basse attaque contre un papier dont l'Editeur a selon lui, commis un grand crime, celui de déclarer ouvertement qu'il refuserait *la coquille tant désirée* par l'auteur de l'admirable communication, plutôt que de gêner l'expression de ses sentiments. Mais que fais-je, j'entre en matière sérieuse, en réponse à cet écrit? Je m'oublie!

Pardonnez Mr. l'Editeur, si je me suis mêlé de refuter ce vieux plaisant, mais je suis bien excusable, vu que vous n'auriez pas daigné le faire.

Je suis, Monsieur,
Votre très-humble
SERVITEUR,
Un Correspondant.

A l'Editeur de l'Argus,

MONSIEUR,
J'ai lu les couplets inserés dans votre dernier numéro et en faisant leur application, j'ai réfléchi combien il était peu séant d'exposer au ridicule un homme dont la respectabilité est si bien établie. Il s'est manqué à lui-même et aux autres me direz-vous? Mais est-ce un grief qui peut balancer les droits qu'il a acquis à la reconnaissance de plusieurs, et que d'ailleurs l'exposé des circonstances pourrait fort bien faire pallier. Avec le respect que l'on doit au public, je lui représenterai qu'un homme qui s'est constamment montré le protecteur des opprimés, dans une ville où il y en a tant, mériterait, ce me semble des égards exclusifs à sa conduite passée; de plus, combien de services particuliers n'a-t-il pas rendu et n'est-il pas prêt de rendre? Il y aurait donc une sorte d'ingratitude à ne pas se ressouvenir des bienfaits de celui qui n'a jamais fait de mal que par bizarrerie, et nullement par noirceur; on peut se convaincre de tout cela, en confrontant les faits que l'on peut avoir à sa connaissance. Je conclus donc que le Monsieur en question en avait déjà assez éprouvé par l'effervescence publique contre lui, sans que son caractère dût être en butte à d'impertinens quolibets rimés.

Un de vos Lecteurs.

[Les remarques ci-dessus rendent justice à un homme qui a des mérites particuliers, quelque soit d'ailleurs sa réputation politique. Nous aurions peut-être pu nous dispenser de publier les couplets en question, mais ils avaient rapport à l'élection. D'ailleurs il était à propos de venger par le ridicule (c'est la seule arme qui lui convienne) les honnêtes gens qu'avait insultés GIROUETTE JUNIOR, en les trahissant indignement dans la dernière élection; sans en excepter la justice par là rendue aux pauvres gens qui ne peuvent jamais sans dépit, se voir marguer par les manières hautaines et les gasconades de certains petits rodomonds qui dans les élections vont au gré de ce qu'ils appellent LEURS PROTECTEURS et se piquent de suffisance envers d'autres. Ainsi pour leur propre intérêt, nous nous arrêtons.]

Note de l'Editeur.

Extrait d'une lettre datée de la Rivière Rouge, le 15 Juillet 1826.

“Les habitans de cette colonie n'ont jamais reculé assez pour s'hiverner, sans la ressource des animaux des prairies... La dernière récolte ayant été très modique, nombre de familles quittèrent leurs maisons, dès l'automne, pour hiverner dans les prairies. On y espérait reconstruire des animaux, comme à l'ordinaire, mais inutilement! On se fait à peine une idée de la situation déplorable de ces familles désolées. Après avoir mangé leurs chiens et chevaux morts de misère fait bouillir souliers et harnais pour se soutenir tant soit peu, après des jeûnes et des marches forcées, quelques uns des plus robustes voyageurs se rendent enfin à notre poste. On y fait une souscription et on dépêche immédiatement des provisions au secours des infortunés affamés dans les prairies. Quand on arriva à eux déjà plusieurs étaient morts de faim; d'autres étaient expirans et n'ont pu profiter des aliments offerts. “Ceux qui ont pu rejoindre la colonie y ont porté nécessairement la disette. Ce qui était réservé de grain pour semer, a été consommé pour la nourriture, quoiqu'on ne fit qu'un seul et léger repas par jour.

“Pour surcroît d'infortune, le printemps dernier ayant été très-froid, la glace au lieu de partir au mois d'avril ne s'est détachée qu'en mai. La fonte subite des neiges a occasionné une inondation extraordinaire pour la hauteur de la rivière et les dégâts en ont été des plus affligeans. Très peu de maisons ont résisté au torrent et à l'effort des glaces.

“Dans l'église catholique, qui est sur un côteau, il y avait six pieds d'eau, pour la hauteur; de sorte que les ornemens qu'on avait déposés sur l'autel, y ont été entièrement gâtés, et mis hors de service.

“Le poisson qui a coutume d'être abondant dans le mois d'avril, n'a paru qu'en mai. Les terres n'ont commencé à se découvrir qu'à la mi juin. Alors ceux qui ont pu conserver un peu d'orge se sont empressés de la semer, à tout hazard de la voir un jour produire à maturité.”

Québec 23 Octobre 1826.

Nous lisons ce qui suit dans un journal de Paris du 27 août, 1826 :—

“Dès 1805, il avait été envoyé un mémoire à Rome pour solliciter l'érection d'un siège épiscopal dans le Haut-Canada. Cette demande était motivée par l'immense étendue du diocèse de Québec et par l'augmentation de la population dans le Haut Canada qui forme aujourd'hui une province séparée, et qui compte neuf districts, et il se forme tous les jours de nouveaux établissemens par les émigrations d'Europe. Il est arrivé, entr'autres, un assez grand nombre de catholiques, la plupart Irlandais. L'évêque de Québec y envoyait des missionnaires, et, en 1819, le pape, par un bref du 22 janvier donna un titre d'évêque à M. Alexandre Mac-Donell, prêtre écossais et grand-vicaire de M. l'évêque de Québec pour le Haut-Canada. M. Mac-Donell fut sacré le 31 décembre 1820, sous le titre d'évêque de Rhénone, et gouvernait les catholiques de ce pays, comme suffragant et auxiliaire de l'évêque de Québec.

“Mais l'éloignement des lieux et l'augmentation du nombre des catholiques, ont décidé l'érection d'un nouveau siège en titre: une bulle a été donnée à ce sujet par le pape régnant et M. Mac-Donell est entré en possession de son siège. Le gouvernement anglais a favorisé cette mesure; il témoigne au prélat beaucoup de bienveillance et d'estime, et lui a assuré un traitement convenable. M. Mac-Donell est en effet très propre, par sa piété et ses talens, à consolider cette église naissante. Il résidera à Kingston, et c'est là le titre de son évêché (*Regiopolis*). Il y a déjà quelques autres villes qui paraissent devoir s'accroître rapidement. On s'occupe de bâtir des églises, et on attend l'arrivée de nouveaux missionnaires pour défricher ce vaste champ,

“L'almanach de Québec pour 1825 ne comptait que sept missionnaires dans le Haut-Canada; ces missionnaires sont MM. Frazer, Jean MacDonnell Haran, O'Meara, Angus Mac-Donell, Marchand et Crévier, qui résident à Kingston, à Perth, à Richmond, à St-André, à St. Raphaël, à Sandwich et à Malden. Dernièrement un coadjuteur a été nommé pour le nouveau siège de Kingston; c'est M Thomas Weld, riche et pieux ecclésiastique anglais, qui était à Paris, il y a quelques années, et dont nous avons eu quelquefois occasion de parler. Il était retourné en Angleterre après avoir reçu les ordres, et s'y rendait utile dans l'exercice du ministère. Il a été nommé évêque d'Amyclée, et sacré le 6 août dernier, par M. le vicaire apostolique de Londres.

“Son zèle et sa piété le mettront d'autant plus en état d'être utile au diocèse de Kingston, qu'il y joint les plus heureuses qualités et l'avantage d'une grande fortune. Il est probable que le district du Nord-ouest dépendra désormais de Kingston; on avait aussi établi un évêque auxiliaire pour cette partie, c'est M. Joseph

Norbert Provancher, sacré évêque de Juliopolis, le 21 mai, 1822. En 1825, il n'avait avec lui que deux missionnaires.”

M. Weld, à ce que nous croyons, est allié à plusieurs familles des plus illustres d'Angleterre, ainsi qu'à celle de Glengary, en Ecosse. Veuf depuis 1815, il a une fille unique, qui est mariée à un fils de lord Clifford. Il est probable qu'il n'arrivera pas dans ce pays avant l'été prochain.

Mr. le Juge Uniacke est de retour en cette province, et est actuellement à Québec. C'est ce Monsieur auquel Mr le Solliciteur-Général fit allusion dans son fameux Discours, aux Trois-Rivieres, lorsqu'il accusa ses adversaires d'inconsistance, parcequ'ils se réjouissaient de l'entrée de Mr. Uniacke dans la Chambre, quoi qu'il fût un Officier de la Couronne, tandis qu'ils s'opposaient à son (de Mr Ogden) élection, entr'autres raisons, pour la même, son état d'officier de la couronne. Au sujet de Mr Uniacke, nous dirons que le public qui se réjouissait de son entrée à la Chambre, pouvait sans manquer de consistance, s'opposer à l'élection des Officiers de la Couronne en général, comme membres. Mr. Uniacke a un esprit enrichi de connaissances variées—de littérature élégante—du fruit d'observations pénétrantes et étendues. Son goût est pur, son imagination vive et sa diction pittoresque et classique. Mais ce qui rehausse le plus son mérite, c'est que son âme est remplie des sentimens les plus justes et les plus libéraux, et il a prouvé au milieu du chateau St. Louis, qu'aucune situation ne pourrait atténuer l'indépendance de ses sentimens. Les juges et les Gouverneurs savent avec quelle fermeté il a détourné la vexation acharnée, lorsque d'autres s'empressaient de la répandre sur le peuple du Canada. Il n'a jamais insulté la Chambre.—Il n'a jamais sonné la charge contre les “ennemis de l'ordre social” “les Démocrates et les Démagogues”—ainsi l'on pouvait bien se réjouir de l'élection d'un tel homme quoi qu'il fût un Officier de la Couronne. *Can. Spect.*

L'ARGUS.

TROIS-RIVIERES

MERCREDI, LE 1 NOVEMBRE, 1826.

Nous entrevoyons avec plaisir, la certitude que nos colonnes ne seront remplies à l'avenir que de matières variées et propres à récréer le lecteur. Après avoir cédé aux circonstances qui nous imposaient, le devoir sacré dont nous avons promis de nous acquitter, nous jettons avec joie et satisfaction, un regard sur le passé, il ne rend que plus agréable l'avenir. La littérature qui a toujours des attrait même pour les lecteurs les plus indifférens, ne contribuera pas peu, à relever les esprits de cette espèce d'engourdissement qui viennent à causer, les discussions trop uniformes des matières politiques. Mais le comique! Le comique est toujours goûté, le comique ne lasse point, le comique remet, il ne sera donc pas déplacé dans les circonstances actuelles. Nous ne prétendons pas dire, que les morceaux en ce genre, doivent tellement être recherchés, qu'ils nous engagent à exclure ce qui dans un autre, peut et doit plaire; mais toujours est-il vrai de dire que pour la généralité des lecteurs, il n'est rien de plus propre à of-

frir, que l'antidote de l'ennui. On nous reprochera sans doute l'insertion de morceaux connus; mais que l'on se rappelle deux choses et l'on sera peut-être plus disposés à nous absoudre de ce blâme. Tous n'ont pas lu, et en second lieu ceux qui ont cette raison pour eux, disconvieront ils qu'une chose bien dite perd de son mérite, par une seconde répétition? D'ailleurs reclus dans un endroit qui ne possède pas une bibliothèque publique, comment enrichir de littérature entièrement nouvelle, un papier d'abord destiné à la politique temporaire et locale exclusivement, publié dans une ville privée sous ce rapport, d'un des plus grands avantages. Mais une autre raison plus forte encore, se joint aux autres. Nous n'entendons pas rendre permanente une publication temporaire, notre dernier mois expirera sous peu de semaines. Rien d'étonnant donc, que nous n'ayons pas fait provision de matériaux, ils n'auraient été utiles que pour nous-mêmes, et l'on sait que lancé dans une carrière qui nous appelle et par devoir et par nécessité, à des études d'un autre genre, ce n'est qu'à la dérobee que nous nous livrons à la littérature qui nous sert de délassement.

NOUS sommes informés que beaucoup de changemens dans les situations, vont s'opérer en cette ville. Mr. Fraser est appelé au Greffe de Montréal, Mr. Coffin junior lui succède. Ce dernier est nommé en outre Greffier de la Couronne et sa place de Greffier de la Paix est dévolue à Mr. Chisholm, l'Editeur de la Gazette de Montréal. Mr. Antrobus remplace Mr. Taschereau ci-devant Grand Voyer du District de Québec. Nous ne donnons pas comme certain, mais comme très probable, d'après ce qui nous en a été dit, que Mr. John D'Estimauville fils, succédera à Mr. Antrobus. D'autres ayant entendu dire que Mr. Chisholm serait nommé Coronaire, en ont inféré que ce serait Mr. de Tonnancour, Avocat de cette ville, qui remplacerait Mr. Antrobus. Mr. Kerr est promu à un grade et plus haut et plus lucratif dans la Douane à Québec, mais nous ignorons encore à qui sa situation aux Trois-Rivières, échera.

LA SAISON.—De grandes pluies ont eu ces jours derniers le double effet d'être très-avantageuses aux travaux des habitans de la campagne, et de nous amener de très-beaux temps. Les nuits quoique froides et même accompagnées de gelées, n'empêchent pas que nous ayons les journées les plus belles.

Le bruit se renouvelle, nous ne savons sur quelle autorité, que Sir F. BURTON a été nommé à une poste lucratif dans la trésorerie, et l'on ajoute maintenant que Sir John Harvey, député-ajutant général, lui succédera comme lieutenant gouverneur de cette province, et s'embarquera pour Québec le printemps prochain. [G. Q.]

SUR SIS.—Il a été sur sis, pendant l'espace d'un mois, à la sentence de Morrill Magoon, qui devait être exécutée Vendredi dernier à Montréal. Nous pensons que Julien Bouthillier a eu sa grâce, ou que la peine de mort à laquelle il a été condamné, a été commuée. S. C.

Nous avons lu dans la Gazette de Québec, publiée par autorité, du 26 Octobre courant, un écrit qui annonce la trempe d'esprit de celui qui en est l'auteur. Comme nous n'y voyons que répétitions et objections résolues depuis longtems, nous nous contenterons de lui donner place dans notre feuille, les curiosités ne pouvant être trop répandues; et nous nous abstiendrons comme bien s'entend, de répondre à ce censeur à mauvaise censure, la meilleure manière de le réfuter étant de l'exposer

aux yeux des gens de bon sens. Il sera en meilleure compagnie avec ses poings, ses pistolets, sa montre et ses rouages engrainans, &c. en champ clos; ce serait de notre part une indiscretion que de le déranger, chacun doit être et demeurer à sa place dans ce monde.

Cependant nous ne devons pas omettre de dire que l'auteur de cet écrit, a raison de s'étonner que nous lui ayons envoyé notre feuille; il n'est pas seul, nous partageons son étonnement; et nous l'assurons que jamais nous n'aurions pensé à lui, s'il n'avait pas eu recours à un si étrange moyen, pour nous tirer de notre oubli. A la réquisition réitérée du "Québec Mercury" ou du propriétaire, nous avons adressé au bureau de ce papier, nos numéros, et c'est là sans doute (car il est peut-être traducteur, et s'est probablement imaginé être Editeur) pourtant nous n'en savons rien) qu'a commencé son étonnement dont il paraît avoir tant de peine à revenir.

A l'Editeur de la Gazette de Québec
par autorité.

MONSIEUR L'EDITEUR. Je viens de recevoir les cinq derniers numéros d'un papier périodique, intitulé, l'Argus, Journal ELECTORIQUE que je me suis empressé de parcourir. J'avoue que d'après cette lecture, je n'ai pu guère comprendre la raison pour laquelle ce papier m'a été envoyé. Serait-ce que, parce qu'on sait que je me mêle quelquefois de barbouiller du papier, on voudrait m'induire à entrer en lice avec lui? J'avoue que je n'en suis pas capable. Ce n'est pas la crainte d'un tel ennemi qui me retient, mais bien le respect que j'ai pour moi-même. Je ne pourrais l'attaquer qu'avec les mêmes armes dont il se sert, et je me trouverais obligé de trumper comme lui, ma plume dans la fange ordurière, ce à quoi je ne puis jamais m'abaisser. J'ose bien m'hazarder à mettre mes opinions sous les yeux du public; quelquefois même combattra celles des autres; mais je n'oublie jamais ces égards qui sont dus à ce public, on l'insultant par des personnalités grossières qui ne sont rien moins qu'argumentatives. J'oserais même aller aussi loin que d'exposer des faits constatés, et si leur nature paraissait l'exiger, de les censurer, mais je me garderai toujours bien de porter jugement sur les personnes, satisfait d'avoir mis les lecteurs en possession de ces faits, c'est à eux que je laisse le soin de juger les personnes. Cependant puisque le hasard m'a mis en possession de ce papier, je me permettrai ici quelques réflexions.

Et d'abord ce n'est pas sans quelque surprise que je vois en tête d'un ouvrage en langue française, un mot qui n'a jamais appartenu à cette langue, je veux dire le mot ELECTORIQUE. Il est difficile de découvrir la raison pour laquelle un mot jusqu'ici inconnu a été préféré à celui d'Electional qui au moins se trouve dans nos dictionnaires. Mais passons là dessus; c'est à une élection qu'il doit sa création; fort bien et qu'il reste où il est. Et c'est cette élection, l'élection d'un membre pour représenter dans la Chambre d'Assemblée de la Législature de Bas-Canada, une ville qui contient à peine 400 électeurs, qui occupe entièrement, ou au moins presque entièrement, 8 numéros infolio de 3 colonnes qui ne contiennent que des personnalités grossières contre l'heureux Candidat!!! Je ne conseillerais pas à un éditeur Anglais de se jouer du public de cette manière. Les querelles d'élections ne se portent pas devant un tribunal; ou elles se terminent en champ clos à coups de poings ou à coups de pistolets; ou bien elles se portent devant le Tribunal qui a seul droit d'en connaître. Si donc l'élection en question a été irrégulière, et si en conséquence elle doit être soumise à une investigation légale, les collaborateurs dans le papier en question, tout savans

qu'ils se prétendent dans notre constitution, semblent en avoir oublié un principe fondamental, qui est, la prohibition positive d'entrer, par la voie de la presse, dans les détails d'une affaire contentieuse dont la détermination dépend d'une investigation juridique. C'est ici la limite de cette fameuse liberté de la presse. En effet est-il possible de nier que tous les hommes ne soient susceptibles d'impressions et que par conséquent ils n'en reçoivent tous de plus ou moins fortes qui doivent plus ou moins influer sur leur jugement, par un exposé, Ex parte, dont la publicité est une espèce de garant de sa vérité.

Enfin je me permettrai de donner mon opinion particulière sur la feuille périodique en question, que j'attribue à quelques jeunes gens qui à peine sortis de l'école ont parcouru l'ouvrage de Delolme sur la constitution de l'Empire Britannique, et s'imaginent bonnement que par cette lecture, ils ont acquis une connaissance parfaite de cette constitution. Autant vaudrait-il dire que celui qui ouvre pour la première fois une montre et en regarde les rouages, est aussi bon horloger que l'ouvrier qui l'a fait. Il peut bien voir qu'elle est composée de rouages qui s'engrènent les uns dans les autres; mais l'agent cache qui les met en mouvement, est renfermé dans le barillet et hors de sa vue. Il en est de même de la constitution Anglaise. Delolme en a développé le mécanisme, mais il n'a pas pu mettre au jour les ressorts cachés qui en dirigent le mouvement. Ce n'est que par une étude approfondie et une attention longue et réfléchie sur tous ses effets pratiques qu'on vient à bout de découvrir le grand secret, et c'est alors qu'on ne peut retenir son admiration sur la simplicité du grand moteur caché qui met en action une machine aussi compliquée.

Mais je ne veux pas abuser plus longtems de votre patience et de celle de vos lecteurs, si cette communication trouve place dans vos colonnes et conclus en me disant très-parfaitement,

Monsieur l'Editeur, ou mesd.
Votre obéissant Serviteur,
C. D'E.

AVIS.

LE Soussigné prie les Citoyens des Trois-Rivières et des environs de recevoir ses sincères remerciemens pour l'encouragement libéral qu'ils lui ont accordés depuis plusieurs années, et il les informe qu'il a commencé à BRASSER depuis quelque tems et qu'il peut leur fournir de la BIERRE de la meilleure qualité, quant au goût et à la force, à ses prix ordinaires, pour Argent Comptant. W. H. HARDIE.
Trois-Rivières, 25 Oct. 1826.

Avis.

LE Soussigné prend la liberté de prévenir les Dames et Messieurs des Trois-Rivières et des environs qu'il continue à exécuter la RELIURE, dans toutes ses branches, et d'après de nouveaux principes; c'est pourquoi il prie les personnes qui auraient des Brochures, Pamphlets, ou Journaux, &c. à faire relier, ou de vieux livres à faire réparer, de vouloir bien les envoyer à cette Imprimerie, où ils seront reliés et arrangés avec solidité et élégance.

Les ordres de la campagne seront reçus avec reconnaissance et ponctuellement exécutés, et les prix seront très-modérés.

LUDGER DUVERNAY.

Trois-Rivières, 30 Août, 1826.

M. PIERRE GOUIN, informe le public et particulièrement Messieurs les voyageurs, qu'ayant obtenu une licence de Traversier, il s'est pourvu d'un nombre suffisant de Bons Bateaux, Canots et de Berges légères et sûres pour Traverser de cette ville à l'autre côté, toutes personnes qui voudront bien se présenter chez lui pour cet effet, il espère, par son activité, et le soins qu'il portera aux voyageurs et à leur bagage, mériter une partie de la faveur publique.

PIERRE GOUIN.
Trois-Rivières, 29 Août, 1826.

L'OFFRE, TROMPEUSE.

Sur la porte d'un beau jardin Ces mots étaient gravés. Je donne ce parterre. A quiconque est content. Voilà bien mon affaire. Dit un homme tout bas ; j'ai droit à ce terrain. Plein de joie, il s'adresse au maître : Pour m'établir ici vous me voyez paroître ; Je suis content de mon destin. Le seigneur lui répondit : Cela ne saurait être ; Qui veut avoir ce qu'il n'a pas N'est point content. Retournez sur vos pas.

Ode imitée d'Anacréon.

Étais couché mollement, Et contre mon ordinaire, Je dormais tranquillement, Quand un enfant s'en vint faire A ma porte quelque bruit. Il pleuvait fort, cette nuit Le vent, le froid et l'orage Contre l'enfant faisaient rage. Ouvrez, dit-il, je suis nu. Moi, charitable et bon homme, J'ouvre au pauvre morfondu, Je m'enquière comme il se nomme. Je te le dirai tantôt, Repartit-il, car il faut Qu'au paravant je m'essuie. Je regarde à la pluie N'ai patigaté quelque peu Un Arc, dont je me méfie. Je m'approche toutefois, Et de l'enfant prends les doigts. Les réchauffe, et dans moi-même Je dis pourquoi craindre tant ? Quo peut-il ? C'est un enfant. Mais courdise est extrême. D'avoir en le moindre effroi. Que serait-ce si chez moi j'avais reçu Polyphème ? L'enfant, d'un air enjoué, Ayant un peu secoué Les pièces de son armure, Es sa blonde chevelure, Prend un trait, un trait vainqueur Qu'il me lance au fond du cœur. Voilà, dit-il pour sa peine, Souviens-toi bien de Climène Et de l'Amour, c'est mon nom. Ah ! je vous connais, lui dis-je, Ingrat et cruel garçon. Faut-il que qui vous oblige Spin traite de la façon ? L'Amour fit une gambade, Et le petit accéléra. Me dit pauvre camarade, Mon Arc est en bon état, Mais ton cœur est bien malade.

LE JEUNE MARIE.

Cléon rencontre Damis, l'embrasse, l'étouffe, et lui dit : Je suis le plus heureux des hommes ; j'épouse une jeune fille qui sort du couvent, et qui n'a vu pour ainsi dire, que moi. Elle porte sur son front l'empreinte de la douceur et de la bonté. Rien de plus ingénieux, de plus naïf, de plus modeste ; ses yeux craignent de rencontrer les regards que sa beauté fixe sur elle. Quand elle parle, une aimable rougeur colore son visage ; et cette timidité est un nouveau charme, parce que je suis sûr qu'elle nait de la pudeur, et non de la médiocrité d'esprit. Les malheurs qui affligent l'humanité la trouvent sensible, et elle ne s'efforce en l'entendant le récit sans se trouver pressée mal. Qu'il est doux de lui voir répandre des larmes sur les infortunes d'autrui ! Il n'y a point d'âme plus sensible, plus douce, plus aimante. Elle ne vivra, elle ne respirera que pour moi ; elle chérira ses devoirs, et je serai le plus fortuné des maris. Cléon épouse. Au bout de six mois, Cléon rencontre le même Damis, et ne lui dit rien de sa femme. Damis apprend que son langage n'a plus besoin de se contraindre ; il a remplacé la modestie par l'effronterie ; il a remplacé la hardiesse, et que si elle rougit encore quelquefois, c'est d'orgueil ou de dépit. Il apprend qu'elle a déjà son appartement séparé, qu'elle est en société avec le Marquis, la Baronne, la Présidente, et qu'elle a pris leurs maximes, hautaines et dédaigneuses. Il se dit à lui-même : son mari, et qu'à la moindre contradiction, elle s'emporte, et le peint comme un jaloux, un brutal, un avare. Elle ne se lève qu'à deux heures, après midi, et se couche à six heures du matin : elle sort à cinq

heures. On la cite comme enjouée et aimable dans la liberté du souper. On ne sait pas au juste quel est son amant, et c'est ce qui désespère sur tout son mari. Il est réduit à souhaiter qu'elle en ait un, parce qu'il pourroit du moins par son moyen lui faire entendre raison sur des choses qui intéressent leur fortune, ce point capital ; et qui aujourd'hui subjugent tout le reste.

Elle adresse la parole à son époux dans les assemblées générales, et lui sourit ; mais elle est des semaines entières à la maison sans lui parler et sans le voir. Toutes les femmes s'empressent à dire qu'elle vit d'écœurement, et que son mari doit s'estimer heureux d'avoir une femme aussi sage.

Extrait d'un des ouvrages comiques de Pigault-Lebrun.

Thomas, qui n'avoit jamais respiré l'air de la mer, eut mal au cœur en mettant le pied sur le vaisseau, ce qui fut causé qu'on l'envoya dans l'entrepont, où il coucha entre un sac de biscuit et une bouteille de rum, rendant sans cesse, et reprenant à mesure qu'il rendoit. Il ne guérit qu'en descendant en Ecosse ; ce qui fut cause encore que le prince ne s'occuppa point de lui, et l'avoit même oublié. Mais dès qu'Edouard eut touché la terre ferme, et salué le sol natal de ses pères, Thomas sortit de son trou ; dès que dix à douze montagnards se furent rassemblés autour du prince, il tira de sa poche son *turlutu*, et tantôt fit, tantôt jouant de la cornemuse quelquefois tambour, plus souvent sol-dat, insensible au péril, et sabrant quelques Anglais quand il en trouvoit l'occasion, il avoit aidé à vaincre à Preston-Pans, à Falkirk, et lors de la déroute de Culloden, il avoit la perspective d'être bientôt maître de musique de la chapelle du roi Jacques, ou tambour-major de son régiment des gardes, ou page, ou aide de cuisine ; mais cette chienne d'affaire, en ruinant les espérances du prince, envoya la sienne au diable. Trop heureux de n'être pas sabré, il courroit avec les autres aussi vite que le permettoient ses jambes courtes encore, lorsque trois ou quatre dragons anglais, qui courroient aussi, et beaucoup plus vite que lui, parce qu'ils étoient à cheval, le décidèrent, non pas à les attendre,

(La valeur n'est valeur qu'autant qu'elle est utile.)

mais à se coucher parmi les morts, pour les laisser passer. Le dernier qui passa, j'entends le dernier cheval lui pinça l'oreille avec le bout de son fer, et si bien que mon oncle en sauta deux pieds de haut, et en retombant il vit qu'il étoit seul avec des morts, et par conséquent maître de prendre le parti qu'il aviserait dans sa sagesse. Il commença par faire de son uniforme ce qu'il avoit fait à Paris de la livrée de monsieur l'ambassadeur. Il le quitta parce qu'il sentoit que ce ne pouvoit pas être un titre de recommandation dans la circonstance actuelle ; et par suite de cette idée, il pensa qu'il valoit mieux ce jour-là ressembler à un Anglais qu'à qui que ce fût au monde. D'après ce raisonnement, il chercha si, parmi ceux qui venoient d'avoir la complaisance de se faire tuer pour une affaire qui ne les regardoit pas, il n'en trouveroit pas un à peu près de sa taille.

Un jeune enseigne de son âge, que le lord son père avoit envoyé à la guerre, au lieu de l'envoyer à l'école, étoit aussi parmi les morts. Habit rouge, paremens et revers bleus, agrémens en argent, sabre à monture du même métal, la montre au gousset, et sans doute une bourse bien fournie dans la poche ; mon oncle trouva très-convenable de s'accommoder de tout cela, et il se mit en devoir de dépouiller le mort.

Le jeune enseigne, qui avoit de paroître tel, les mêmes raisons que mon oncle, et qui se portoit aussi bien que lui, ne vit pas plutôt à quel ennemi il avoit affaire, qu'il se mit sur son écart, et reprit son sabre. Mon oncle, étonné d'abord d'un mouvement auquel il ne s'attendoit pas, se remit bientôt, et chargea l'Anglais en jurant qu'il auroit sa dépouille. Voilà mes deux lurons attaquant, parant, avançant, reculant, et s'allongeant par fois des coups de sabre à se pourfendre tous deux. La lame de mon oncle s'engage dans la monture de son adversaire, il fait un saut en arrière, et retire son fer si vivement, qu'il tranche net le petit doigt de milord à la première phalange ; milord, qui voit son sang pour la première fois, se croit mort tout de bon, et demande quartier. Mon oncle vainqueur, lui donne la vie, mais il le déshabille complètement : il ne lui fait pas même grâce de son caleçon.

J'avois envie de mettre ce grand combat sanglant en grands vers bien ronilans, mais j'ai pensé qu'il pouvoit fournir un épisode à quelque poète épique, et je lui en ai laissé le plaisir. Mon oncle, vêtu en officier d'importance, prit tranquillement le chemin d'Inverness. Il saluoit de

la main, les Anglais qu'il rencontroit ; il rioit, en voyant les Ecossois lui dévancer, d'aussi loin qu'ils l'apercevoient ; il entre enfin dans la ville, persuadé de sa bonne mine, et plus encore du besoin de dîner. Il cherche dans le gousset de l'enseigne, et il y trouve une trentaine de guinées. Rassuré sur son existence, il va droit à la meilleure auberge, qu'il connoissoit parce qu'Edouard y logeoit la veille ; elle étoit occupée alors par le duc de Cumberland et son état-major.

Le tavernier, très-poli ce jour-là envers les officiers anglais, salua respectueusement mon oncle, et l'invita à le suivre. Mon oncle, pendant sept à huit mois passés dans les montagnes, avoit appris passablement l'écossois ; il ne se fit pas répéter l'invitation, il marche sur les pas de son guide. Celui-ci le mène à une chambre d'où s'exhaloit une odeur délicieuse ; il ouvre la porte, Thomas entre, et trouve à table le général anglais et sa suite.

Sa position étoit embarrassante. S'enfuir, c'étoit se décéder, et il eut été pris à quatre pas ; rester étoit aussi dangereux : des deux partis, il choisit celui qui le flattoit le plus ; il se mit aussi à table. Le duc, choqué d'une familiarité à laquelle il n'étoit pas accoutumé, en marqua son mécontentement à ses officiers. Mon oncle ne savoit pas un mot d'anglais ; il ne se doutoit pas qu'il fût question de lui ; il mangeoit avec avidité, et avoit grand soin de se servir les meilleurs morceaux. Il réfléchit cependant qu'aussitôt qu'on lui adresseroit la parole, il seroit découvert ; mais il pensa en même-temps qu'on ne lui feroit pas rendre ce qu'il auroit avalé, et il se décida à boire et à manger jusqu'à ce qu'on le mit à la porte.

Le duc connoissoit l'uniforme. Il savoit que le lord un tel avoit son fils enseigne dans le régiment ; il avoit vu le père à la cour, il ne connoissoit pas le fils, et par égard pour le premier, il marqua de l'indulgence au second ; il s'amusa même de sa voracité, et de temps en temps il lui adressoit quelques mots. Mon oncle le regardoit d'un air bête, ne répondoit rien, voyoit l'orage qui se formoit, mais ne perdoit pas un coup de dent.

Le duc étonné du silence de l'insatiable mangeur, demanda à ses officiers ce qu'ils en pensoient. Ils crurent que la frayeur, naturelle à un enfant de cet âge, avoit dérangé ses organes ; le duc ajouta qu'au moins elle ne lui avoit pas ôté l'appétit.

On n'est pas long-temps à table après une victoire, lorsqu'il reste des ennemis à poursuivre. Déjà la générale battoit dans tous les quartiers de la ville, et le colonel du régiment dont mon oncle portoit l'uniforme, entra pour prendre les ordres de son général.

Imaginez-vous la surprise de cet officier, en voyant son uniforme sur le corps d'un inconnu ; figurez-vous mon oncle, interdit de la manière dont le regarda le colonel, laissant tomber sa fourchette, et n'ayant pas la force de mâcher son dernier morceau ; voyez enfin le duc de Cumberland demandant l'explication d'un tableau muet auquel il n'entendoit rien encore, mais qui annonçoit quelque chose d'extraordinaire.

Le colonel répond qu'un drôle, et peut-être un espion, a endossé l'uniforme de son régiment. Il prend mon oncle par une oreille ; c'étoit justement celle qu'avoit foulée le cheval du dragon, et la douleur qu'éprouve le patient, lui fait pousser un *god dam*, qui lui vaut un soufflet et un coup de pied au cul. Il répond encore à cela par des nouveaux *god dam*, et c'est tout ce qu'il pouvoit dire ; c'étoit le seul cri qu'il eût entendu des Anglais vainqueurs ou en fuite, et ce mot employé dans tous les cas, lui paroissoit le fond de la langue.

Cependant le duc de Cumberland fait cesser les voix de fait, et interroge lui-même l'espion prétendu. A chaque interpellation, Thomas répète son *god dam*, du ton le plus humble. Tout le monde se regarde, on ne sait que penser, lorsque mon oncle, très inquiet du dénoûment, s'écrit en français : Sacrédié ! où me suis-je fourré ? Le duc et la plupart de ses officiers avoient notre langue ; elle fait partie, en Angleterre, de l'éducation ; dès lors on commença à s'entendre. Mon oncle, interrogé dans son idiome naturel, répond avec précision et originalité ; il raconte les faits, l'intéressé, il amuse. Une seule chose tracassoit le colonel ; c'étoit de savoir où il retrouveroit son enseigne, que son père lui avoit expressément recommandée. D'ailleurs il ne croyoit pas que mon oncle fût coupable pour s'être battu bravement, et le duc lui pardonna volontiers d'avoir dîné à ses dépens. (à continuer.)

PAMPHLETS, Cartes, Affiches et Blancs de toutes descriptions, Anglais ou Français exécutés à cette Imprimerie, avec propreté et élégance, à des prix très-modérés. Trois-Rivières, Oct. 1826.